

RAPPORT ANNUEL 2012



Syttöm19

1- Consommons mieux jetons moins

2- Vous triez, nous recyclons

En 2012 : 16 936 tonnes recyclées

3- Vos déchets contiennent de l'énergie nous les valorisons

En 2012 : 11 012 MW h d'électricité ont été vendus

49 102 tonnes de vapeur auront été vendues et valorisées



Le mot du Président

Ensemble, préservons notre qualité de vie.

L'année 2012 a été une année qui a permis d'engager une transition dans le traitement des déchets sur le territoire du SYTTOM 19 par les différents projets qui ont été réalisés ou engagés, et notamment pour le devenir de l'usine de valorisation énergétique de Saint Pantaléon de Larche.

Le nouveau marché d'exploitation de cette unité a été l'occasion d'engager la transformation de l'installation en un outil performant de production énergétique.

Nous continuons également à poursuivre notre accompagnement des collectivités pour la prévention, la réduction des déchets et le recyclage.

Pour l'exercice 2012 le SYTTOM 19 aura reversé plus de 2 800 000 € aux collectivités de collecte pour financer la collecte sélective et le recyclage.

La mise en service de la plateforme de tri des encombrants à Rosiers d'Égletons, du nouveau centre de transfert d'Ussel et le lancement du projet du centre de transfert de Naves ont également engagé la transition en terme de valorisation matière et d'optimisation des transports.

Enfin, parce que nous sommes convaincus que les ordures ménagères doivent être valorisées pour que leur impact environnemental et économique reste supportable, nous mettrons tout en œuvre pour améliorer la production énergétique de nos unités de traitement des déchets résiduels.



SOMMAIRE

1. PRESENTATION DU SYTTOM 19	4
1.1. Le syndicat et ses missions	4
1.2. Le territoire.....	7
1.3. Les collectivités membres et partenaires.....	8
2. LE COMPTE ADMINISTRATIF 2012	9
2.1. Section fonctionnement	9
2.2. Section investissement	10
3. LES MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2012	11
4. EXEMPLES DE REALISATIONS EN 2012.....	12
4.1. Changement d'exploitation de l'UVE de Saint Pantaléon de Larche.....	12
4.2. Travaux de réhabilitation du Centre de Transfert d'Ussel.....	12
4.3. Création d'une plateforme pour les encombrants de déchetteries	12
4.4. Campagne de sensibilisation sur la collecte du verre.....	12
5. BILAN TRAITEMENT DES DECHETS 2012.....	13
5.1. Les ordures ménagères résiduelles du territoire	14
5.2. Le tri des emballages ménagers.....	14
6. LES UNITES DE VALORISATION ENERGETIQUE	18
6.1. Usine de Rosiers d'Egletons.....	18
6.1.1. Type de déchets traités	18
6.1.2. Valorisation énergétique.....	18
6.1.3. Sous-produits de combustion.....	19
6.1.4. Mesures environnementales	19
6.1.5. Résultats des mesures semestrielles en dioxines et métaux lourds	19
6.1.6. Programme de surveillance des retombées atmosphériques	20
6.2. Usine de Saint Pantaléon de Larche	23
6.2.1. Type de déchets traités	23
6.2.2. Valorisation énergétique.....	24
6.2.3. Sous-produits de combustion.....	24
6.2.4. Mesures environnementales	24
6.2.5. Résultats des mesures semestrielles en dioxines et métaux lourds	25
6.2.6. Programme de surveillance des retombées atmosphériques	26
7. PROJETS 2013 ET PERSPECTIVES.....	30
7.1. Les projets 2013	30
7.2. Les perspectives.....	31



1. Présentation du Syttom 19

1.1. Le syndicat et ses missions

> Le syndicat

BUREAU

Le Président + 3 vices-présidents + 7 membres élus
Prépare et exécute les décisions du Comité Syndical

COMITÉ SYNDICAL

24 membres désignés par les collectivités adhérentes
Décide

PERSONNEL

1 directeur + 3 agents
**Applique les décisions
du Comité Syndical et du Bureau**

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Sous l'autorité du Président, 7 membres élus
+ la DCCRF + le Payeur Départemental
Étudie les offres et attribue les marchés

> Les missions

Les missions qui ont été confiées au SYTTOM 19 lors de sa création s'articulent autour de deux axes :

- Organiser **le transport et le traitement des ordures ménagères** sur l'ensemble du département de la Corrèze.
- Mener les études nécessaires pour optimiser le traitement des déchets.

Le SYTTOM 19 assure le traitement de deux grandes familles de déchets :

- Les ordures ménagères résiduelles.
- Les produits de collecte sélective.



> Le traitement des Ordures Ménagères Résiduelles (O.M.R.)

La mise en œuvre d'actions en matière de collecte sélective visant à développer les services à disposition des administrés (collecte sélective en porte à porte, déchetterie, communication de proximité...) et les actions de prévention pour inciter à limiter la production de déchets (compostage individuel, achat éco responsable...) vont permettre de réduire la fraction d'ordures ménagères résiduelles que le SYTTOM 19 aura à traiter dans les années à venir.

L'engagement environnemental de chaque habitant du territoire dans sa gestion personnelle des déchets est fondamental pour atteindre les objectifs de diminution que les élus du SYTTOM 19 et des collectivités de collecte souhaitent atteindre.

Si la quantité d'ordures ménagères prise en charge est appelée à diminuer, la fraction qu'il reste à traiter doit l'être dans les meilleures conditions environnementales et économiques. Soucieux de ne pas laisser aux générations futures les déchets que nous produisons aujourd'hui et favorables à une politique de valorisation maximale des déchets, les élus du SYTTOM 19 ont fait le choix de la valorisation énergétique pour le traitement de cette fraction de déchets.

Les deux centres de valorisation gérés par le SYTTOM 19 à Saint Pantaléon de Larche et à Rosiers d'Égletons traitent aujourd'hui 98 363 tonnes de déchets dont 92 256 tonnes d'ordures ménagères résiduelles.

Parallèlement, ces usines produisent une quantité d'énergie importante contribuant ainsi à préserver nos ressources naturelles.

L'usine de Rosiers d'Égletons produit 14 229 MWh électrique soit environ l'électricité nécessaire à une commune de 7 000 habitants (1 270 tonnes équivalent pétrole).

L'usine de Saint Pantaléon produit environ 31 555 MWh de vapeur vendus à l'entreprise BLEDINA et aux serres municipales (2 816 tonnes équivalent pétrole).

> Le traitement des collectes sélectives

Les produits de collecte sélective peuvent :

- Soit être valorisés directement dans une usine de recyclage s'ils proviennent d'une collecte mono-matériaux (ex : verre, papier...), dans ce cas-là ils sont revendus au prix du marché par le SYTTOM 19 aux entreprises de recyclage.

- Soit être valorisés après passage sur une chaîne de tri s'ils proviennent d'une collecte multi-matériaux qui regroupe plusieurs produits dans le même récipient (ex : plastiques, cartonnettes, aciers...).

Le choix de la collecte dépend du territoire desservi et des produits à collecter sur le territoire du SYTTOM 19. On retrouve d'une manière générale :

- Des collectes en porte à porte multi-matériaux (papiers, métaux, cartons, plastiques, briques alimentaires) qui doivent être traités sur un centre de tri.

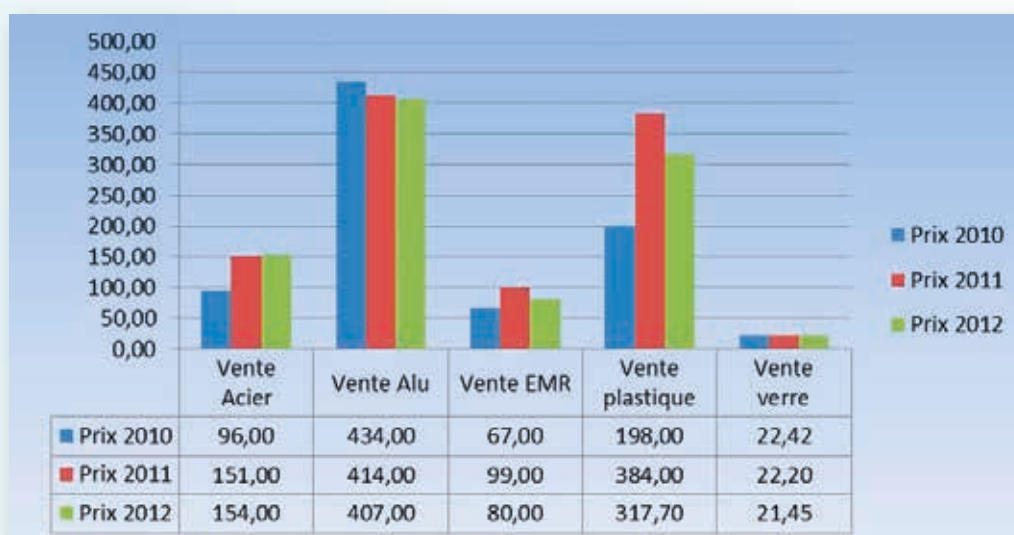


- Des collectes en bornes d'apport volontaire en 3 flux :
 - une borne verre qui sera collectée et recyclée directement chez le verrier O-I,
 - une borne papier qui sera collectée et recyclée directement chez un papetier,
 - une borne multi-matériaux regroupant plastiques, cartons, métaux, briques alimentaires, qui sera collectée et devra être traitée sur un centre de tri pour séparer les différents matériaux.

Les produits nécessitant un traitement en centre de tri sont acheminés soit sur le centre de tri de Saint Jean Lagineste dans le Lot, soit sur le centre de tri d'Argentan.

En ayant renouvelé ses contrats de reprises de matériaux en 2011, le SYTTOM 19 dispose de prix plancher garantissant un prix de rachat minimum pour les produits de collecte sélective.

Évolution des prix de reprise depuis 2010



Les repreneurs concernés par les contrats de reprise signés par le SYTTOM 19 sont :

- la société O-I pour le verre,
- PAPREC pour l'acier et l'aluminium,
- VEOLIA pour les cartons de déchetteries (PCNC 1.05) et les Emballages Ménagers Recyclables (EMR - PCNC 5.02),
- VALORPLAST pour les plastiques (PEHD, PET clair et foncé).

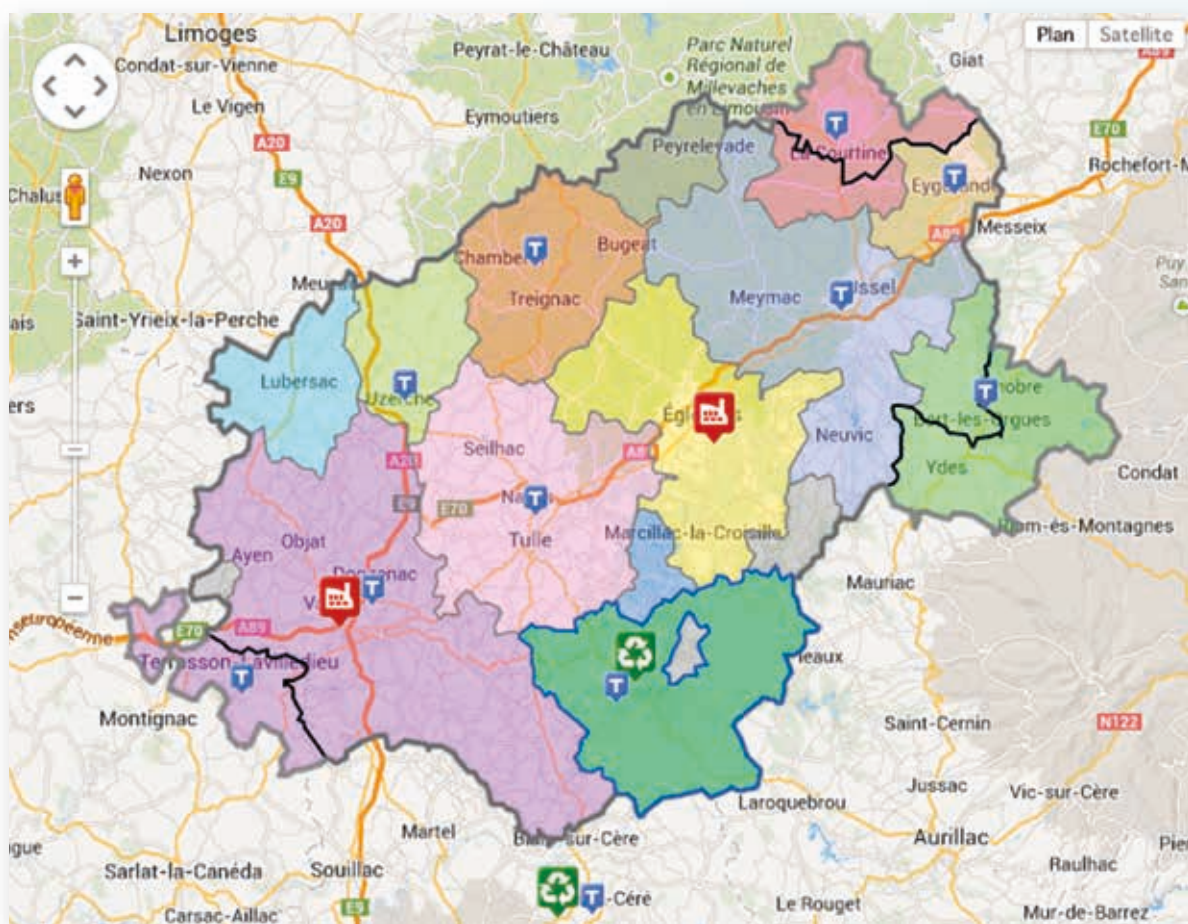


1.2. Le territoire

- > 323 communes (soit 264 919 habitants)
- > 286 communes Corrésiennes
- > 13 communes de la Dordogne
- > 16 communes du Cantal
- > 8 communes de la Creuse

Retrouvez notre carte interactive sur www.syttom19.fr

Territoire et Localisation des installations



1.3. Les collectivités membres et partenaires

> EPCI membres

SICRA d'Argentat	Tulle Agglo Communauté d'agglomération	SIRTOM de Brive
11 629 habitants	39 816 habitants	140 054 habitants
Président : M. François BRETIN	Président : M. Elie BOUSSEYROL	Président : M. Yves LAPORTE
Communauté de Communes du Pays d'Uzerche	SICRE de Lubersac	SIRTOM de Treignac
7 568 habitants	7 863 habitants	7 853 habitants
Président : Mme Sophie DESSUS	Président : M. Jean-Pierre DECAIE	Président : M. Philippe JENTY
SIRTOM d'Egletons	SIRTOM d'Ussel	SYSTEM de Bort Artense
15 807 habitants	25 521 habitants	13 526 habitants
Président : M. Jean-Louis CHAZALNOEL	Président : M. Michel SAUGERAS	Président : M. Marc MAISONNEUVE
Communauté de Communes du Doustre et du Plateau des Étangs	Communauté de Communes du Pays d'Eygurande	SIVOM de la Courtine
1 324 habitants	2 635 habitants	3 438 habitants
Président : Mme France ROUHAUD	Président : M. Pierre CHEVALIER	Président : M. Gilles MAGRIT

> Communes isolées membres

- Servières-le-Château
- Soursac

> Collectivités partenaires

- SYDED 46
- SIETOM DES 4 CANTONS

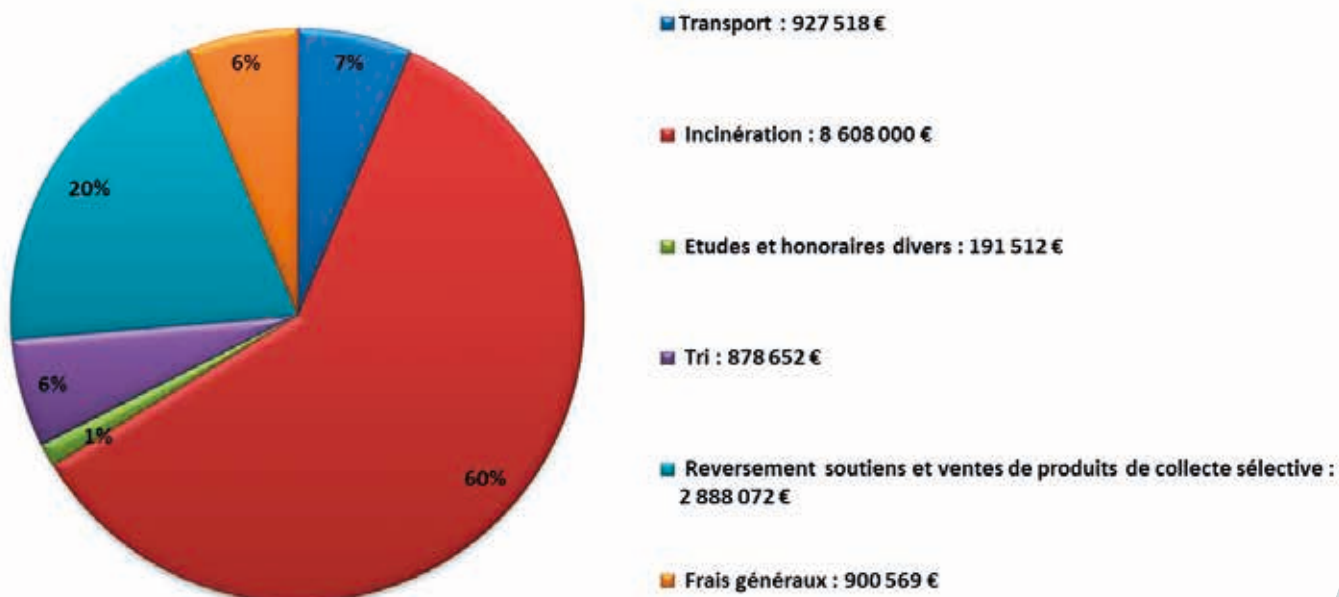


2. LE COMPTE ADMINISTRATIF 2012

2.1. Section de fonctionnement

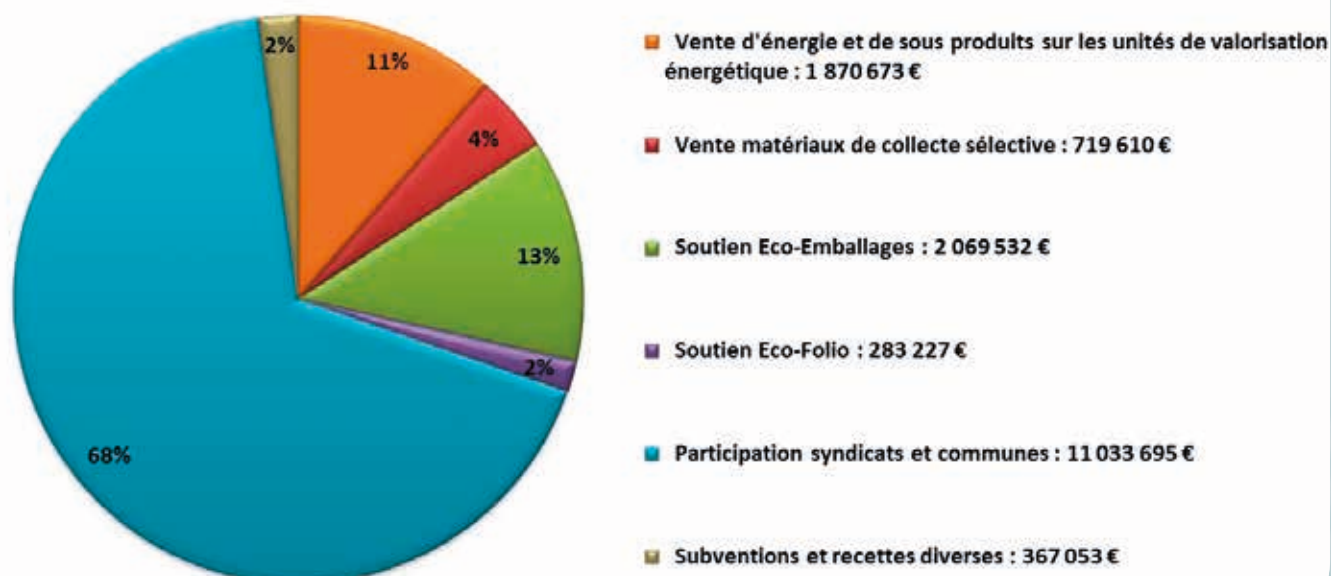
Dépenses : 14 394 323 €

Répartition des dépenses de fonctionnement 2012



Recettes : 16 343 790 €

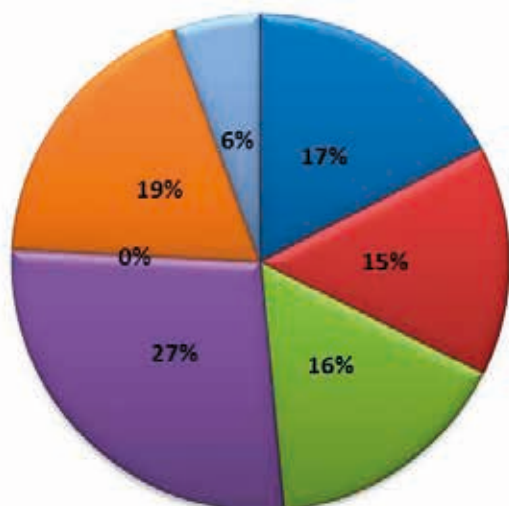
Répartition des recettes de fonctionnement 2012



2.2. Section d'investissement

Dépenses : 5 949 720 €

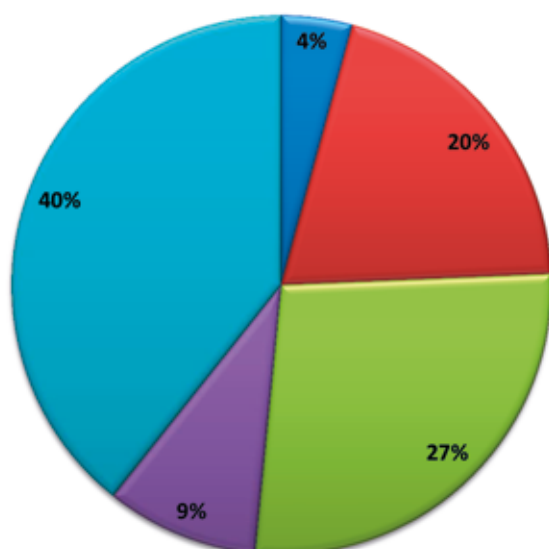
Répartition des dépenses d'investissement 2012



- GER UVE Rosiers d'Egletons : 1 036 163 €
- GER UVE St Pantaléon : 889 685 €
- Remboursement du capital (Emprunt/construction et mise aux normes des UVE) : 960 263 €
- UVE opérations d'ordre GER : 1 620 000 €
- Locaux administratifs : 5 096 €
- Centres de Transfert : 1 099 295 €
- Reprise de Subventions d'investissement : 339 218 €

Financement : 5 949 720 € dont 1 620 000 € d'opérations d'ordre

Répartition des recettes d'investissement 2012



- FCTVA : 254 064 €
- Amortissement : 1 193 841 €
- Opérations d'ordre : 1 620 000 €
- Résultats reportés : 544 541 €
- Autofinancement par affectation des résultats : 2 337 274 €



3. LES MARCHÉS PUBLICS CONCLUS EN 2012

3.1. Marchés de travaux

1. Marché(s) dont le montant est compris entre 20 000 et 90 000 € H.T. :

N° marché	Objet du marché	Date notification	Attributaire	Code postal
2012-05	Création d'un quai de déchargement supplémentaire au Centre de Transfert de Treignac	10/07/2012	EUROVIA	19000

2. Marché(s) dont le montant est compris entre 90 000 et 200 000 € H.T. :

Aucun marché dans cette tranche

3. Marché(s) dont le montant est compris entre 200 000 et 5 000 000 € H.T. :

N° marché	Objet du marché	Date notification	Attributaire	Code postal
2012-03	Réhabilitation du Centre de Transfert d'Ussel	17/04/2012	ATS	19100

4. Marché(s) dont le montant est supérieur à 5 000 000 € H.T. :

Aucun marché dans cette tranche

3.2. Marchés de services

1. Marché(s) dont le montant est compris entre 20 000 et 90 000 € H.T. :

N° marché	Objet du marché	Date notification	Attributaire	Code postal
2012-02	Maîtrise d'œuvre pour la Construction d'un Centre de Transfert des OMR et EMR et d'un centre technique à Naves	11/07/2012	Agence TERTIO	19800
2012-04	Maîtrise d'Œuvre pour la Réhabilitation d'un Centre de Tri à Monceaux sur Dordogne	15/05/2012	ANTEA GROUPE	45166
2012-08	Contrat d'études pour le remplacement du filtre à manches de l'UVE de st Pantaléon de Larche	20/12/2012	LAB SERVICE	69006

2. Marché(s) dont le montant est compris entre 90 000 et 130 000 € H.T. :

Aucun marché dans cette tranche

3. Marché(s) dont le montant est compris entre 130 000 et 200 000 € H.T. :

Aucun marché dans cette tranche

4. Marché(s) dont le montant est compris entre 200 000 et 5 000 000 € H.T. :

Aucun marché dans cette tranche

5. Marché(s) dont le montant est supérieur à 5 000 000 € H.T. :

N° marché	Objet du marché	Date notification	Attributaire	Code postal
2012-01	Exploitation du Centre de Valorisation Énergétique de Saint Pantaléon de Larche	21/09/2012	CNIM	75008

3.3. Marchés de fournitures

Aucun marché



4. EXEMPLES DE REALISATIONS EN 2012

4.1 Changement d'exploitant de l'UVE de Saint Pantaléon de Larche



est désigné comme nouvel exploitant

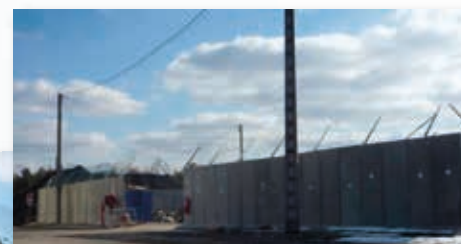


Crédit photo Centre France

4.2 Travaux de réhabilitation du Centre de Transfert d'Ussel



4.3 Création d'une plateforme pour les encombrants de déchetteries sur l'UVE de Rosiers d'Égletons



4.4 Campagne de sensibilisation sur la collecte du verre

Affichage départemental inspiré du personnage de la campagne nationale « M. Papillon », qui a pour but d'inciter les usagers à améliorer le tri du verre.



5. BILAN TRAITEMENT DES DECHETS 2012

Pour l'année 2012, 95 395 tonnes de déchets ont été pris en charge par le SYTTOM 19.

Les unités de valorisation énergétique ont permis de traiter 89 288 tonnes **d'ordures ménagères résiduelles et déchets industriels** :

- 73 794 tonnes provenant de la collecte des ordures ménagères sur le territoire du SYTTOM 19.

- 6 106 tonnes de déchets traités proviennent de l'activité économique, il s'agit pour la majorité des déchets d'entreprises du territoire.

- 10 786 tonnes de déchets ont été traités pour le compte du SYDED 46 (syndicat de traitement des déchets du Lot) avec lequel un partenariat perdure depuis 2002.

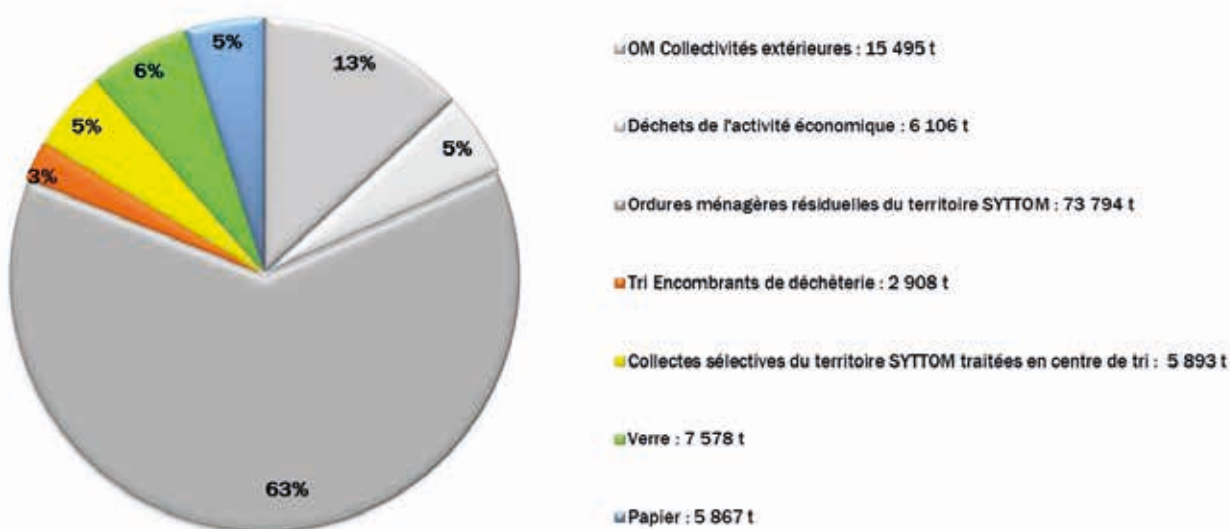
- 4 709 tonnes de déchets ont été traités pour le compte du SIETOM des 4 cantons dans le Cantal.

Les centres de tri du SYDED 46 et du SICRA ont permis de trier **5 893 tonnes d'emballages** (1 360 t sur le centre de tri du SICRA et 4 533 t sur le centre de tri du SYDED 46).

Le **partenariat** avec le SYDED 46 permet une **optimisation des installations de chacune des structures** ainsi que du transport des déchets.

En effet chaque transport d'ordures ménagères du Lot vers la Corrèze, assure un retour d'emballages à trier de la Corrèze vers le Lot. Cette organisation permet de diminuer les coûts de fonctionnement des deux structures et d'optimiser les transports en réduisant les voyages à vide.

Répartition des déchets traités par le SYTTOM 19 en 2012



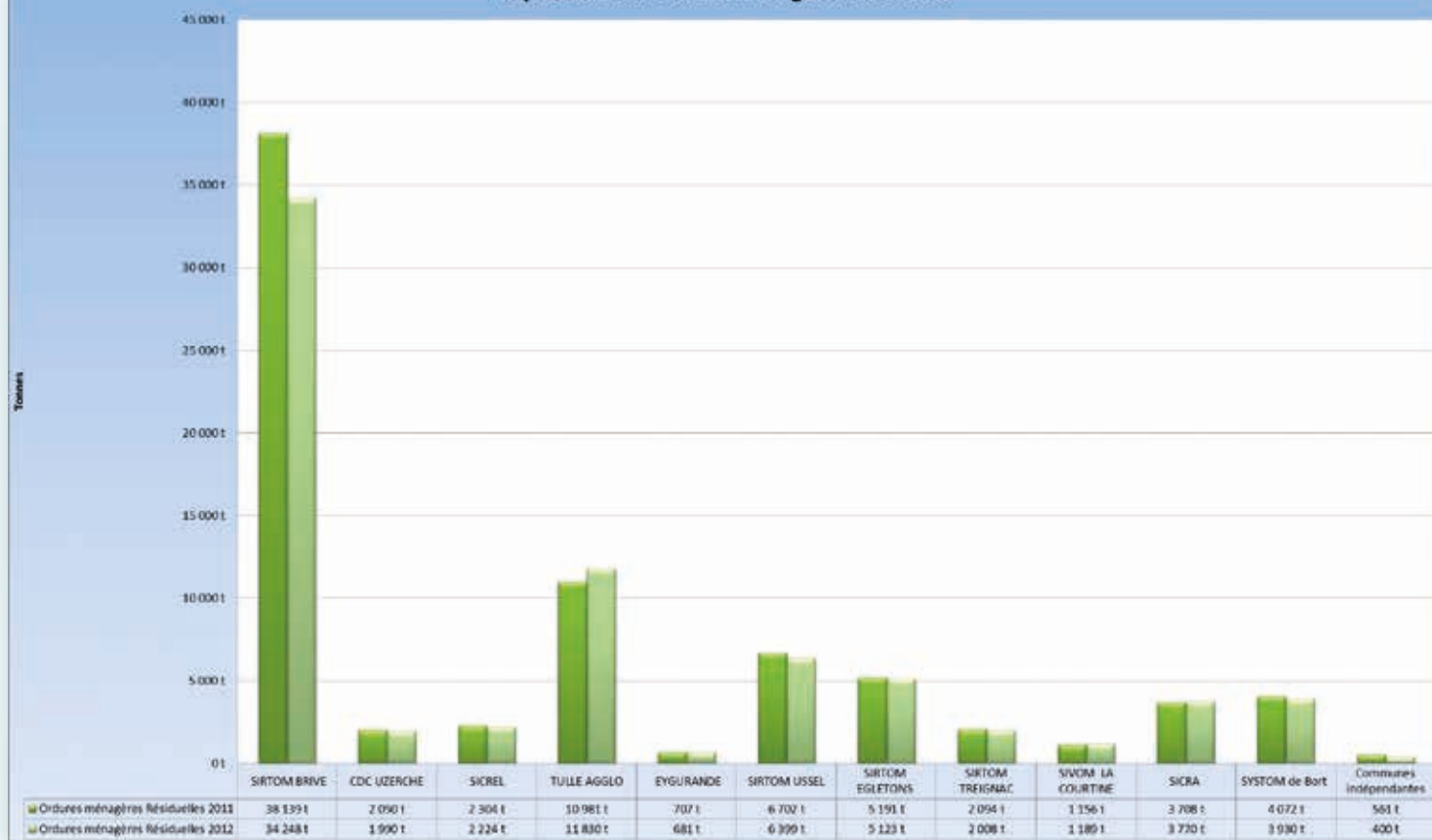
5.1. Les ordures ménagères résiduelles du territoire

Concernant les ordures ménagères des collectivités adhérentes, le SYTTOM 19 a traité 73 794 tonnes d'ordures ménagères résiduelles en 2012 pour 77 662 tonnes en 2011.

Les efforts en termes de prévention dans les collectivités adhérentes et le développement de la collecte sélective sur la totalité du territoire du SYTTOM 19 offrent leurs premiers résultats, puisque l'on enregistre une baisse d'environ 5,2% des ordures ménagères résiduelles à traiter pour le compte des collectivités de collecte adhérentes au SYTTOM 19. La production d'ordures ménagères résiduelles est de 278,55 kg/habitant/an en moyenne sur le territoire.



Répartition des Ordures ménagères résiduelles



5.2. Le tri des emballages ménagers

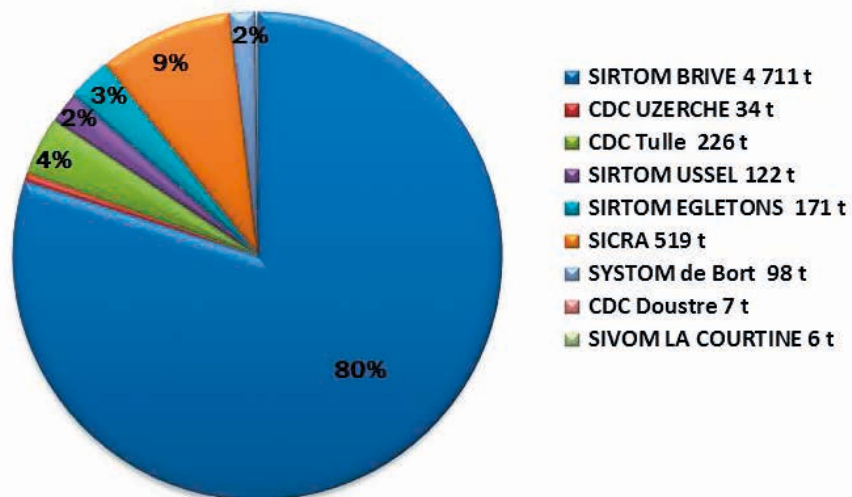
Concernant les collectes sélectives en mélange nécessitant un traitement en centre de tri, 5 893 tonnes auront été traitées pour les collectivités adhérentes au SYTTOM 19 :

- 1 360 tonnes sur le centre de tri du SICRA
- 4 533 tonnes sur le centre de tri de Saint Jean Lagineste

La production d'emballages livrés aux filières de recyclage s'établit à 4 771 tonnes en sortie de centre de tri.

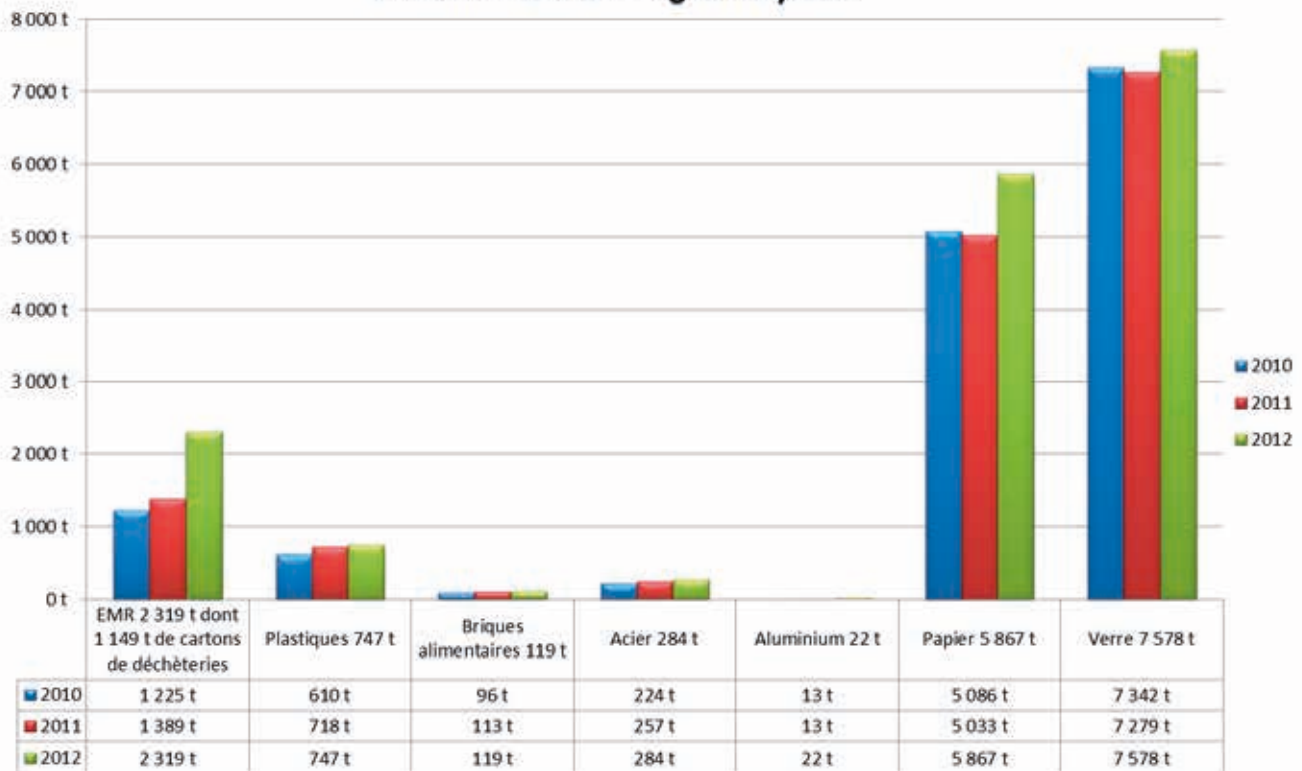


Tonnes entrantes en centre de tri



L'écart entre le tonnage entrant et la production s'explique par les refus de tri entrant autour de 15%, la freinte (évaporation de l'eau et extraction des particules fines contenues dans les collectes sélectives) autour de 5% et les stocks restant en fin d'année non évacués.

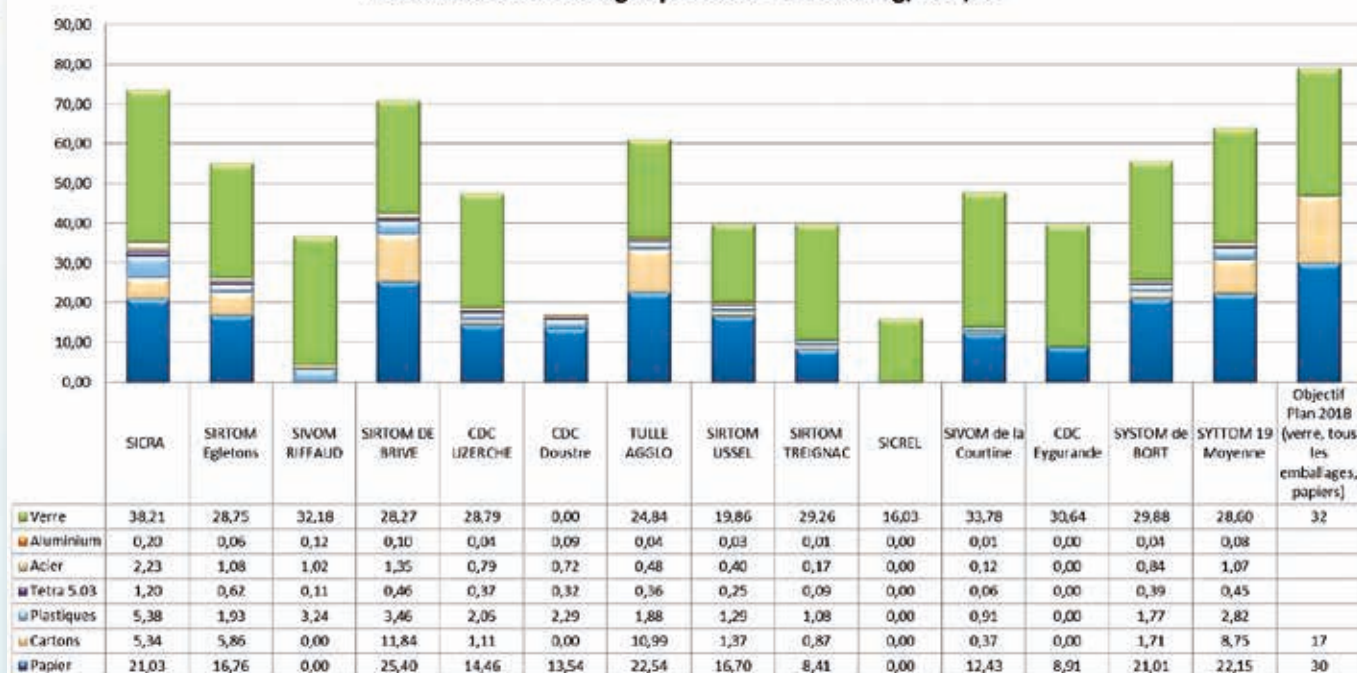
Evolution des tonnages recyclés



Depuis 2010, on constate une progression sensible notamment du papier : + 15,5 %, des emballages avec l'intégration des cartons de déchetteries : + 43,6 % et du verre avec seulement + 3 %.



Production d'emballages par collectivité en kg/hab/an



Concernant le verre, des efforts restent à faire pour atteindre dans un premier temps l'objectif du plan départemental qui est de 32 kg/an/hab. La moyenne du SYTTOM 19 pour 2012 est de 28,6 kg/hab.

On constate une production d'emballages recyclés d'environ 64 kg par habitant sur l'année 2012 soit une augmentation de près de 12 kg par habitant entre 2011 et 2012.

Cette augmentation peut s'expliquer par le fait que le territoire du SYTTOM 19 est désormais couvert à 100% par la collecte sélective. Tulle Agglo et le SIRTOM de Brive ont mis en place ou étendu leur collecte sélective en porte à porte.

Le verre reste le matériau pour lequel un effort particulier doit être porté pour atteindre la valeur cible.

Le 28 juin 2011 le SYTTOM 19 a signé un contrat Eco Emballages au barème E pour 5 matériaux (Acier, Aluminium, Papier-Carton, Plastiques et Verre). Le syndicat a également signé le 27 mai 2008 un contrat de soutien avec Ecofolio pour le papier.

Dans ce cadre, le SYTTOM 19 perçoit les soutiens de ces organismes et les reverse intégralement aux collectivités adhérentes.

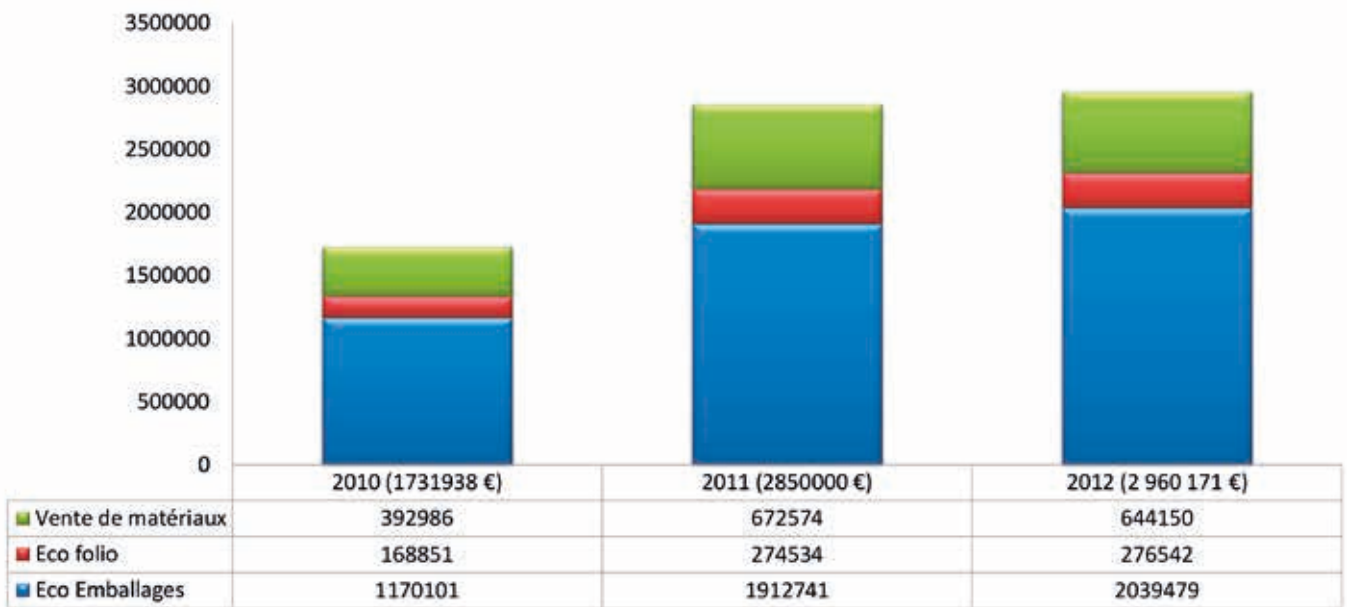
Cela représente, pour 2012, environ 3 millions d'euros reversés, ce qui doit contribuer à contenir les taxes d'enlèvement des ordures ménagères.



Tous les papiers
ont droit à plusieurs vies.



Recettes de collecte sélective (REP + vente matériaux)



Entre 2010 et 2012, on constate une hausse des recettes globales de 75 % reversées intégralement aux collectivités de collecte selon leurs performances.



Stock de matériaux mis en balles et chaîne de tri du centre de tri de Saint Jean Lagineste (Lot)



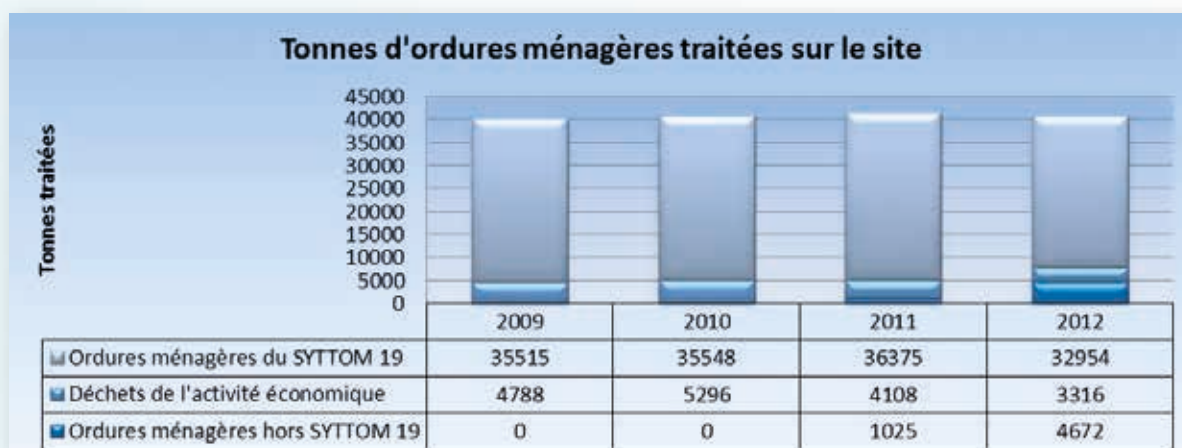
6. LES UNITES DE VALORISATION ENERGETIQUE

6.1. Usine de Rosiers d'Égletons

6.1.1. Type de déchets traités

Sur l'U.V.E. de Rosiers d'Égletons les proportions de tonnages traités ont légèrement baissé, ce sont 40 942 tonnes de déchets qui auront été traitées sur le site en 2012 contre 41 507 en 2011. Cette légère baisse peut s'expliquer par une diminution des apports d'ordures ménagères du SYTTOM 19 et d'une baisse des déchets de l'activité économique.

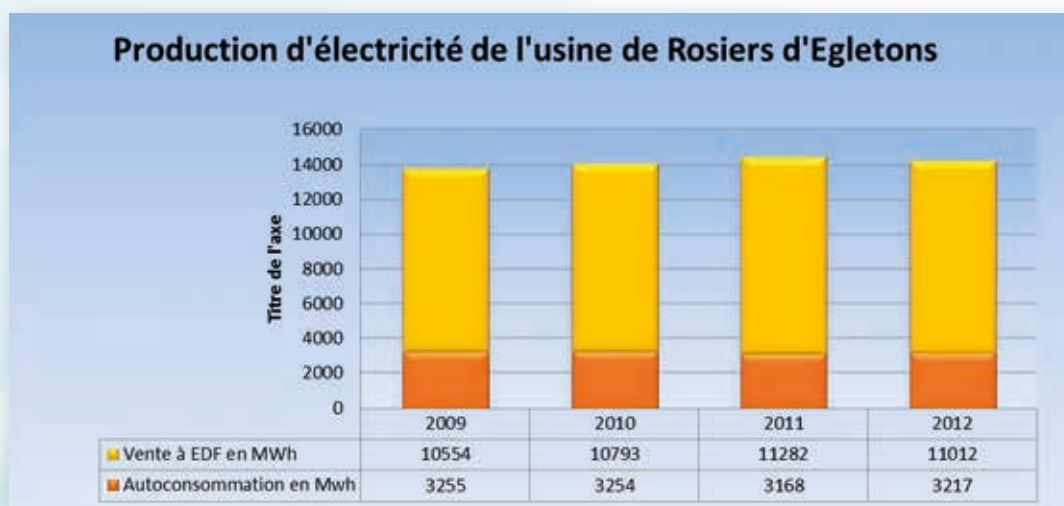
Pour la majorité (37 626 tonnes), il s'agit d'ordures ménagères dont 4 672 tonnes proviennent du département du Cantal, et d'encombrants de déchetteries pour 2 907 tonnes.



6.1.2. Valorisation énergétique

Concernant la valorisation énergétique sur le site, on enregistre une production de 14 249 MW dont 11 012 MW auront été vendus à EDF.

Outre la recette d'environ 835 000 € pour la collectivité, cette production d'énergie représente la consommation électrique d'environ 7 000 habitants.

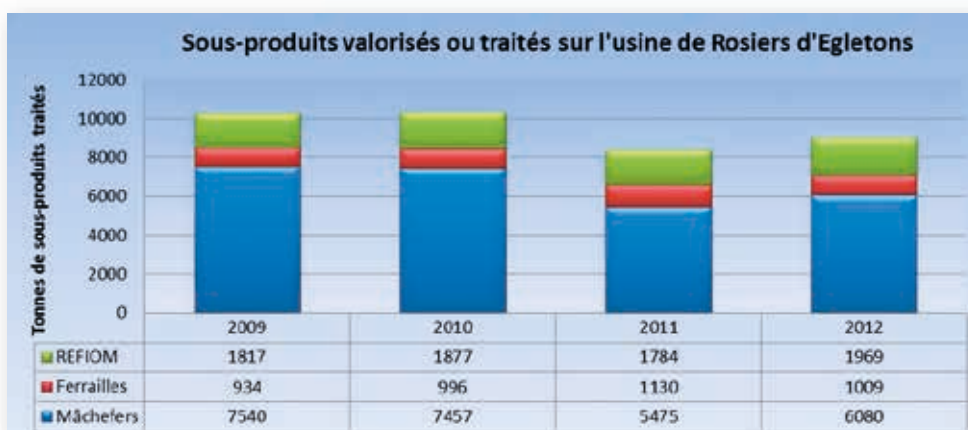


6.1.3. Sous-produits de combustion

Concernant la production de sous-produits de combustion, on distingue la ferraille, les mâchefers et les REFIOM.

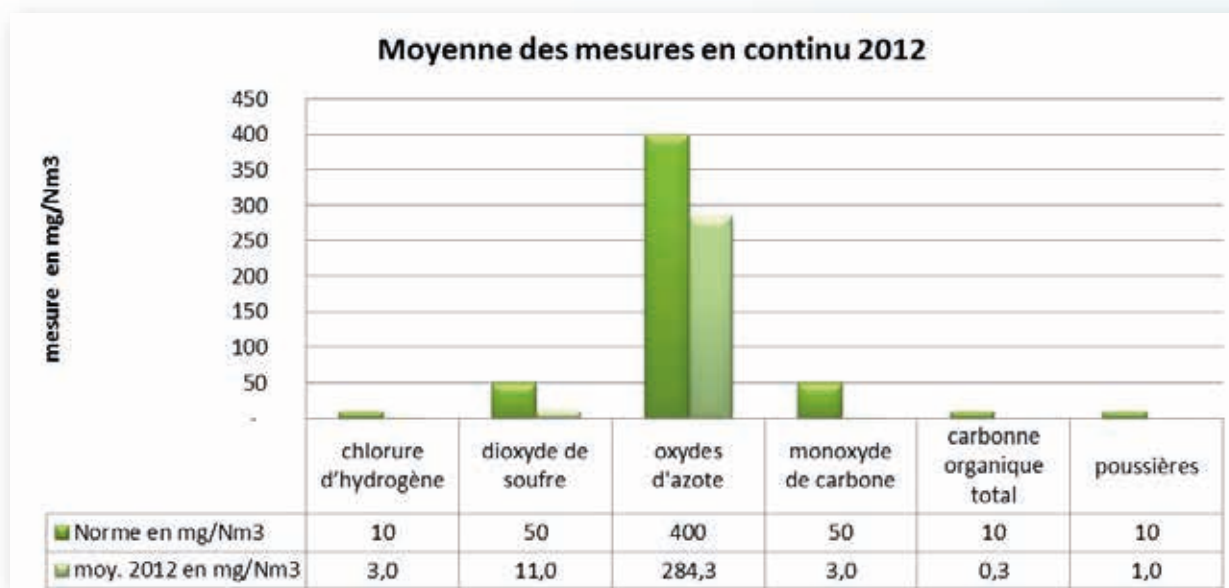
La ferraille produite est revendue à un recycleur local. Les mâchefers ont fait l'objet d'une valorisation par utilisation en remblais sur des chantiers après avoir été analysés.

Compte tenu de leur conformité aux normes environnementales en vigueur, la majorité de la production aura pu être utilisée en sous couche d'enrobés ou de remblais de plateforme. Enfin, les REFIOM auront été envoyés dans un centre de stockage de déchets dangereux à Graulhet.



6.1.4. Mesures environnementales

Les mesures environnementales à la cheminée sont en-dessous des normes, que ce soit sur les mesures en continu ou les mesures semestrielles qui concernent particulièrement les dioxines et métaux lourds.



6.1.5. Résultats des mesures semestrielles en dioxines et métaux lourds

		Limites de l'arrêté du 20/09/2002	1 ^{re} mesure 2012-1	2 ^{eme} mesure 2012-2
Dioxines - furanes	ng/Nm ³	0,1	0,002	0,0023
Métaux lourds	mg/Nm ³	0,5	0,031	0,031
Thallium-Cadmium	mg/Nm ³	0,050	0,0009	0,0009
Mercur	mg/Nm ³	0,1	0,0018	0,0015



6.1.6. Programme de surveillance des retombées atmosphériques

Initiées en 2005 à la demande du SYTTOM 19, des campagnes de mesure des dioxines, furannes et métaux lourds sont effectuées annuellement autour des UVE de la Corrèze afin d'évaluer l'impact des rejets de ce polluant, tant dans les retombées atmosphériques que dans l'air ambiant.

Ainsi, du 27 juin au 26 juillet pour la collecte des retombées atmosphériques et du 10 au 17 juillet pour le prélèvement en air ambiant, LIMAIR a mis en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation de la campagne de mesure pour l'année 2012.



Préleveur d'air ambiant DA80

> Mesures dans l'air ambiant

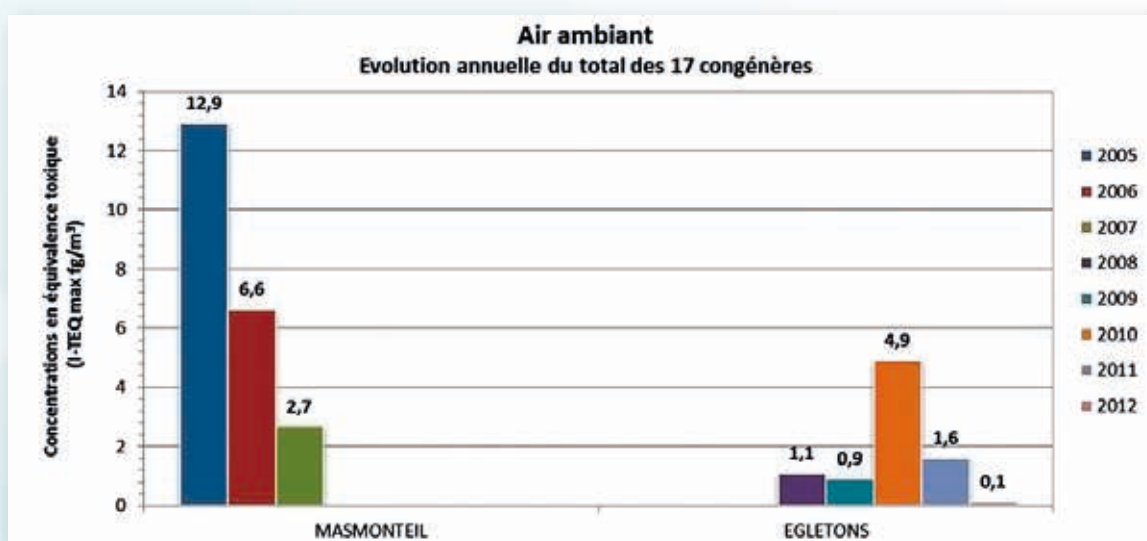
Un suivi sur l'installation est effectué au moyen d'un préleveur actif qui mesure les polluants contenus dans l'air aux abords de l'UVE (mesures de métaux lourds et dioxines-furannes) durant une semaine.

L'air est aspiré dans un filtre qui retient l'ensemble des particules contenues dans l'air, les congénères de dioxines-furannes sont mesurés en fentogrammes/Nm³ soit 10⁻¹⁵ grammes.

Les teneurs en métaux lourds sont en faibles concentrations à proximité de l'UVE.

$\mu\text{g}/\text{m}^3$	Nickel	Arsenic	Cadmium	Plomb
Mesures	0,1	0,1	0	0,5
Réglementation	20	6	5	500

Les teneurs des dioxines et furannes en air ambiant sont encore en diminution par rapport à 2011 passant à 0,14 I-TEQ* max fg/m³.*



Le total des 17 congénères relevé en 2012 est le plus bas depuis le début des mesures en 2005.

* I-TEQ (International Toxic Equivalent Quantity) : indicateur synthétique utilisé pour comparer la toxicité des divers congénères en définissant la charge toxique globale liée aux dioxines.

* fg/m³ (fentogramme) unité de mesure de masse du Système International correspondant à 10⁻¹⁵ grammes par mètre cube.

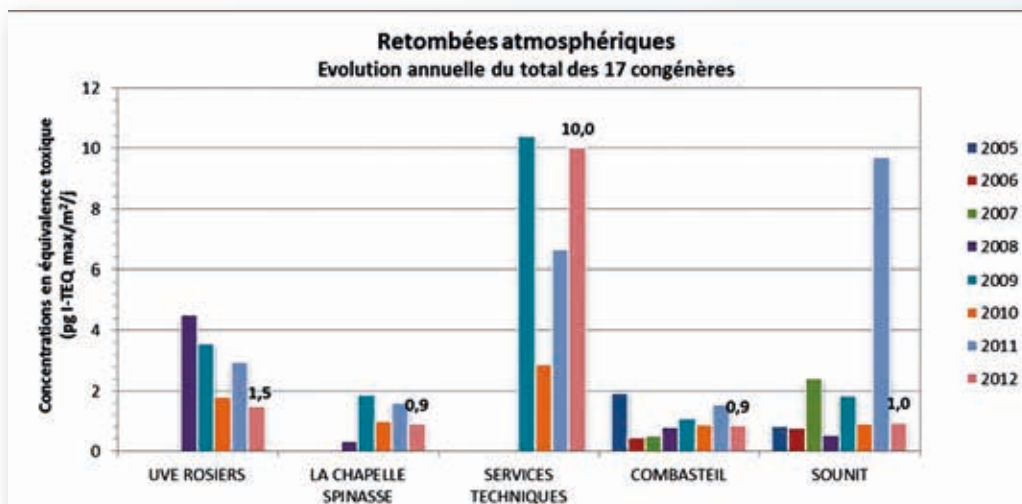


> Mesures des retombées atmosphériques



Implantation des prélèvements de retombées autour de l'UVE de Rosiers d'Egletons

Un suivi est réalisé sur l'UVE et sur des points situés sous le panache de l'installation et dans le sens des vents dominants, ces points sont situés préférentiellement dans un rayon inférieur à 1km, afin d'être représentatifs des retombées atmosphériques liées à l'usine. Un point sert de Blanc (ici Combasteil), il est non impacté par le panache de l'usine et donne un comparatif.



Le total des 17 congénères est en baisse en 2012 par rapport à 2011 sur tous les sites à l'exception du site « Services Techniques » dont le cumul des concentrations en dioxines et furannes atteint 10,0 I-TEQ max pg/m²/j.





Jauge OWEN utilisée pour la récupération des dioxines, furannes et métaux lourds dans les retombées atmosphériques

En détaillant la répartition des 17 congénères dans les prélèvements réalisés en 2012, la dioxine 2,3,7,8 TCDD, dite dioxine de Seveso (la plus toxique), est en-dessous des limites de quantification pour tous les sites de prélèvement.

Le site « Services Techniques » est le plus marqué avec une prédominance de la molécule 2,3,4,7,8 PeCDF à 3,68 I-TEQ max pg/m²/j. Les molécules dioxines sont également représentées.

Les conditions météorologiques entraînant une très faible exposition du site « Services Techniques » aux vents en provenance de l'incinérateur tendent à favoriser le fait que ce point de mesure serait impacté par des émetteurs de proximité autres que l'UVE de Rosiers d'Égletons.

> Mesures dans le lait

Un échantillon de lait de vache provenant d'une exploitation agricole proche de l'usine est prélevé annuellement. Il y est mesuré l'ensemble des 17 congénères de dioxines et furannes présents. Ce résultat est ramené en équivalent toxique afin d'être ramené aux valeurs de l'OMS.

Seuil réglementaire au 1 ^{er} janvier 2012	Année 2009	Année 2010	Année 2011	Année 2012
Concentrations en équivalence toxique I-TEQ max OMS pg/g de MG				
1,75	0,42	0,47	0,32	0,15

Dans le lait de vache, seuls les résultats maximalisés en équivalent toxique sont pris en compte car ils sont comparables à la réglementation. Suivant le niveau d'intervention défini par la recommandation de la commission européenne n°2011/516/UE du 23 août 2011 prenant effet le 1er janvier 2012, les produits laitiers dont la concentration en dioxines et furannes dépasse 1,75 I-TEQ max OMS pg/g de matière grasse doivent être retirés de la consommation.

Avec 0,15 I-TEQ max OMS pg/g de matière grasse relevé, on obtient un résultat le plus bas depuis le début des mesures en 2009, le nouveau niveau d'intervention abaissé par rapport au précédent n'est pas dépassé.

A titre de comparaison, les analyses effectuées en 2009 sur un échantillon de lait d'une marque de grande distribution fournissent un résultat de 0,46 I-TEQ max OMS pg/g de MG mesuré.



> Mesures dans les végétaux

En complément, des prélèvements ont été réalisés dans des végétaux (choux frisés) implantés dans l'enceinte de l'UVE de Rosiers d'Égletons, en accord avec les études initiales réalisées sur la dispersion des polluants et les retombées de panache.

Parallèlement, un chou témoin est laissé sous serre afin de fournir une estimation des concentrations en dioxines hors influence de l'incinérateur.



Total dioxines + furannes (I-TEQ OMS pg/g de matière fraîche)	UVE ROSIERS D'EGLETONS	TEMOIN
Minimum	0,000	0,000
Moyen	0,018	0,030
Maximum	0,037	0,060

Avec un total en dioxines et furannes de 0,037 I-TEQ OMS max pg/g de matière fraîche, la recommandation de la CCE n'est pas dépassée sur le site de Rosiers d'Égletons. Il est à noter que les valeurs obtenues sur le site « exposé » sont inférieures à celles obtenues sur le site témoin, dû pour partie au faible ordre de grandeur des résultats de mesure.

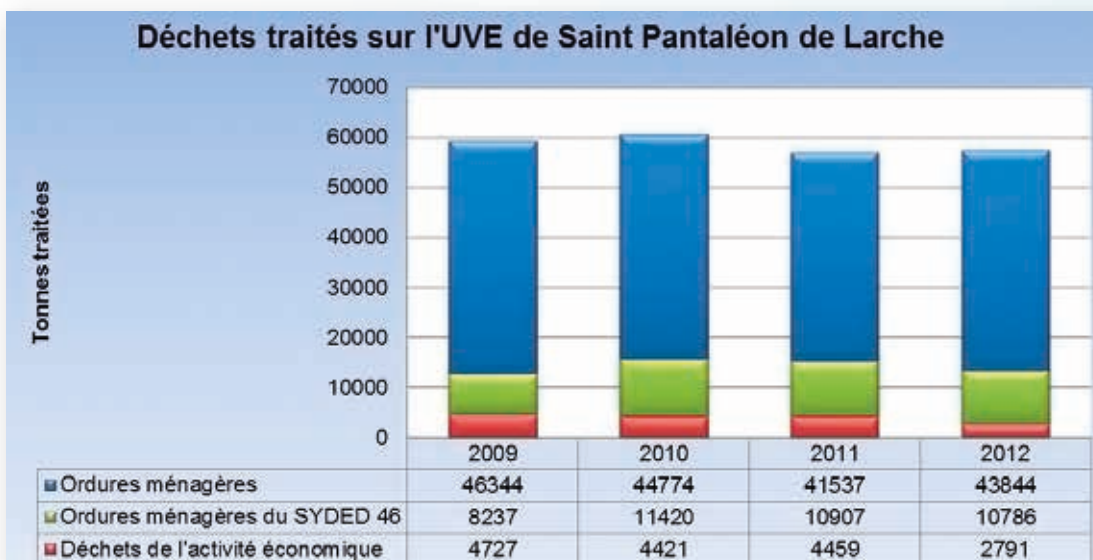
6.2. Usine de Saint Pantaléon de Larche

6.2.1. Type de déchets traités



Les déchets traités sur l'UVE de Saint Pantaléon de Larche sont essentiellement des ordures ménagères et des déchets liés à l'activité économique.

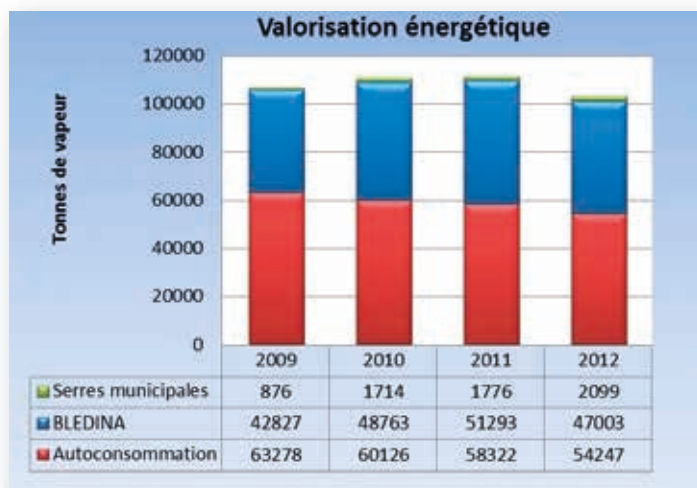
La quantité de déchets traités en 2012 est de 57 422 tonnes contre 56 904 tonnes en 2011.



6.2.2. Valorisation énergétique

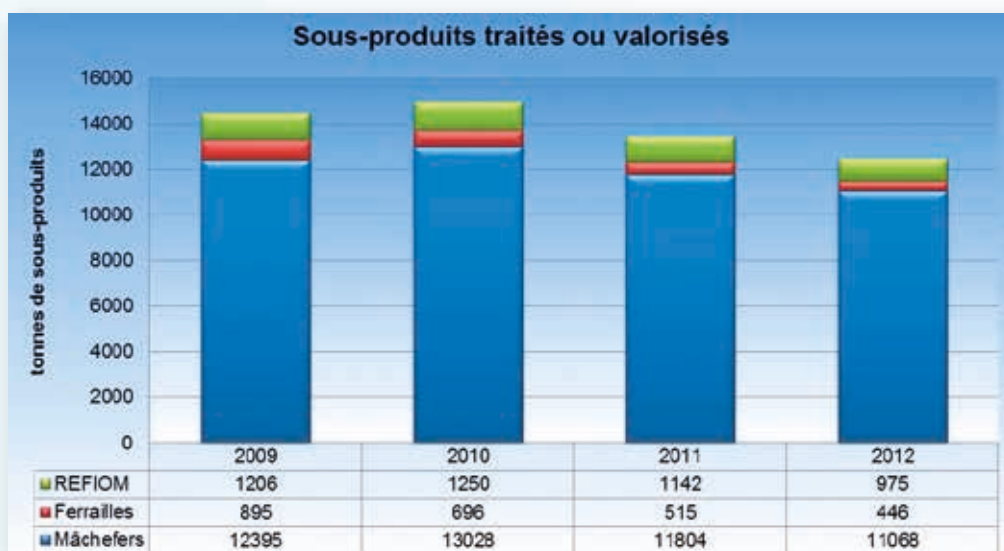
La quantité de vapeur livrée à BLEDINA est en baisse par rapport à 2011 mais demeure proche du niveau de 2010. Concernant la quantité de chaleur livrée aux serres municipales de la ville de Brive la Gaillarde, elle est en hausse par rapport aux 3 années précédentes (+ 18%).

L'autoconsommation, quant à elle, est en constante diminution.



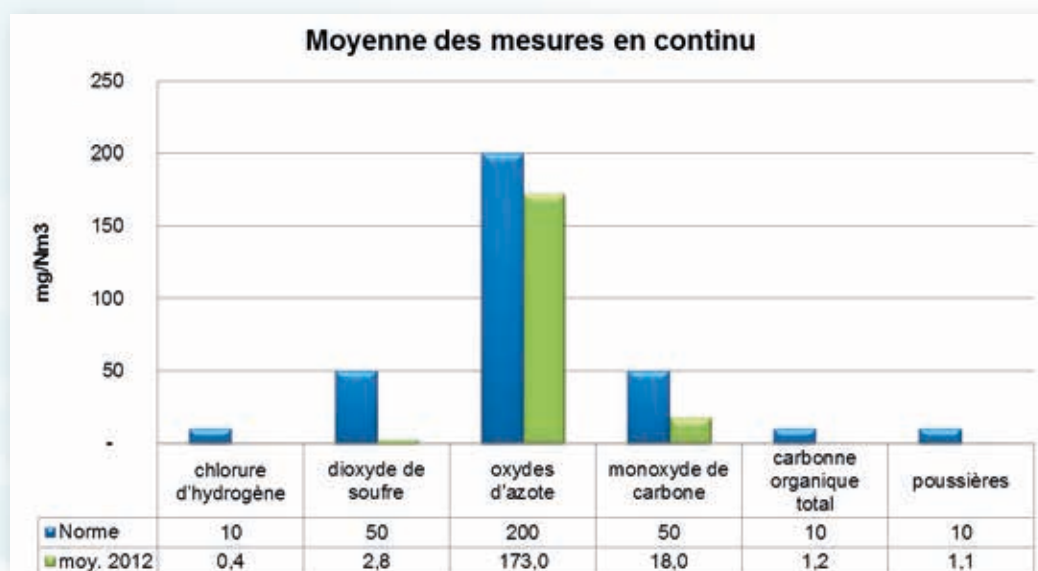
6.2.3. Sous-produits de combustion

La quantité de sous-produits de combustion est comparable aux valeurs des années précédentes, avec une légère baisse de la quantité de ferrailles et de REFIOM évacuées.



6.2.4. Mesures environnementales

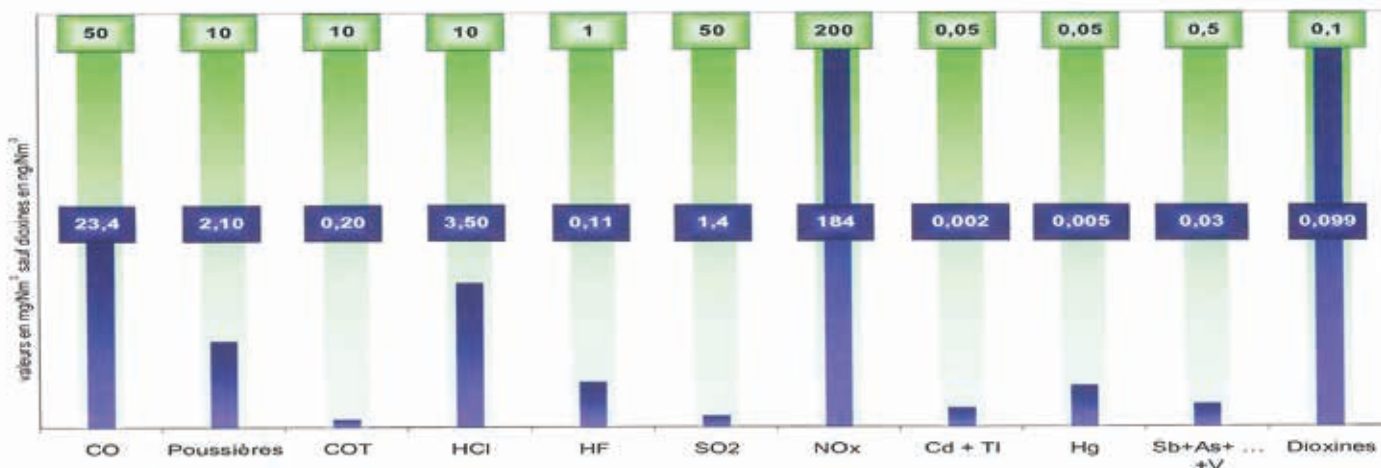
Les moyennes annuelles sont toutes inférieures aux limites règlementaires, en particulier pour les oxydes d'azote dont le seuil de rejet avait été divisé par 2 au 1er janvier 2010.



6.2.5. Résultats des mesures semestrielles en dioxines et métaux lourds

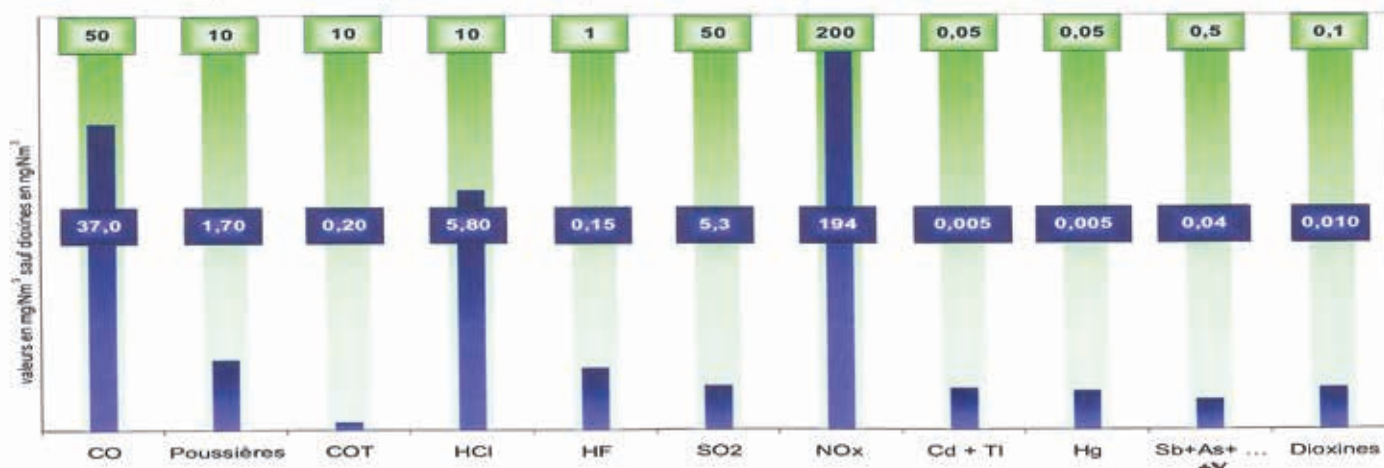
Graphique des analyses à la cheminée pour le 1^{er} semestre 2012

(mesures comparées aux VLE journalières fixées par l'Arrêté du 20 septembre 2002)



Graphique des analyses à la cheminée pour le 2^{ème} semestre 2012

(mesures comparées aux VLE journalières fixées par l'Arrêté du 20 septembre 2002)



		Normes	1 ^{ere} mesure	2 ^{eme} mesure
Dioxines - furanes	ng /Nm ³ (1)	0,1	0,075	0,010
Métaux lourds	mg/Nm ³ (1)	0,5	0,028	0,036
Cadmium	mg/Nm ³ (1)	0,05	0,0023	0,0050
Thallium	mg/Nm ³ (1)			
Mercur	mg/Nm ³ (1)	0,05	0,0050	0,0047

(1) Sur gaz secs à 11 %d'O2

Les mesures ont été effectuées par la société DIOXLAB, respectivement le 23 mai 2012 et le 11 décembre 2012. L'ensemble des mesures est conforme aux limites règlementaires.



6.2.6. Programme de surveillance des retombées atmosphériques

Comme pour l'UVE de Rosiers d'Égletons, l'usine de Saint Pantaléon de Larche est soumise au même programme de surveillance effectué par LIMAIR. Ainsi six paires de jauges OWEN ont été utilisées du 26 juin 2012 au 25 juillet 2012 pour la récupération des dioxines, furannes et métaux lourds dans les retombées atmosphériques. Un préleveur d'air ambiant DA80 de marque Digital a été installé à proximité de l'UVE du 3 au 10 juillet 2012 afin de mesurer les polluants contenus dans l'air aux abords de l'UVE.



Implantation des Points de Mesure

Un suivi est réalisé sur l'UVE et sur des points situés sous le panache de l'installation et dans le sens des vents dominants. Ces points sont situés préférentiellement dans un rayon inférieur à 1km afin d'être représentatif des retombées atmosphériques liées à l'usine. Un point sert de Blanc (ici Queyries), il est non impacté par le panache de l'usine et donne un comparatif.



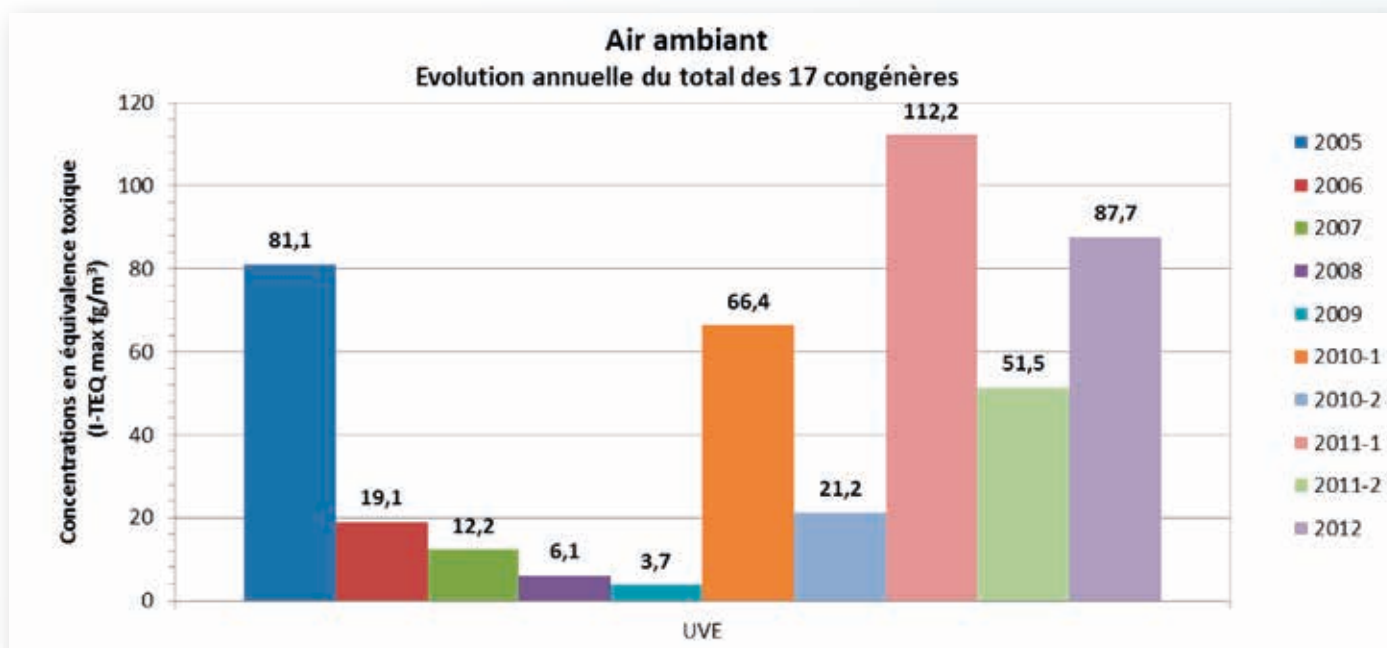
> Mesures dans l'air ambiant

Avec 87,7 I-TEQ max fg/m³, les résultats obtenus en air ambiant sur le site « UVE » en 2012 sont en hausse par rapport à la deuxième mesure réalisée en 2011.

Une comparaison entre les valeurs hebdomadaires mesurées sur le site de l'UVE et les seuils annuels fixés par la directive européenne 12/12/2004 pour certains métaux, ne montre pas de dépassement.



Préleveur d'air ambiant DA80



> Mesures des retombées atmosphériques

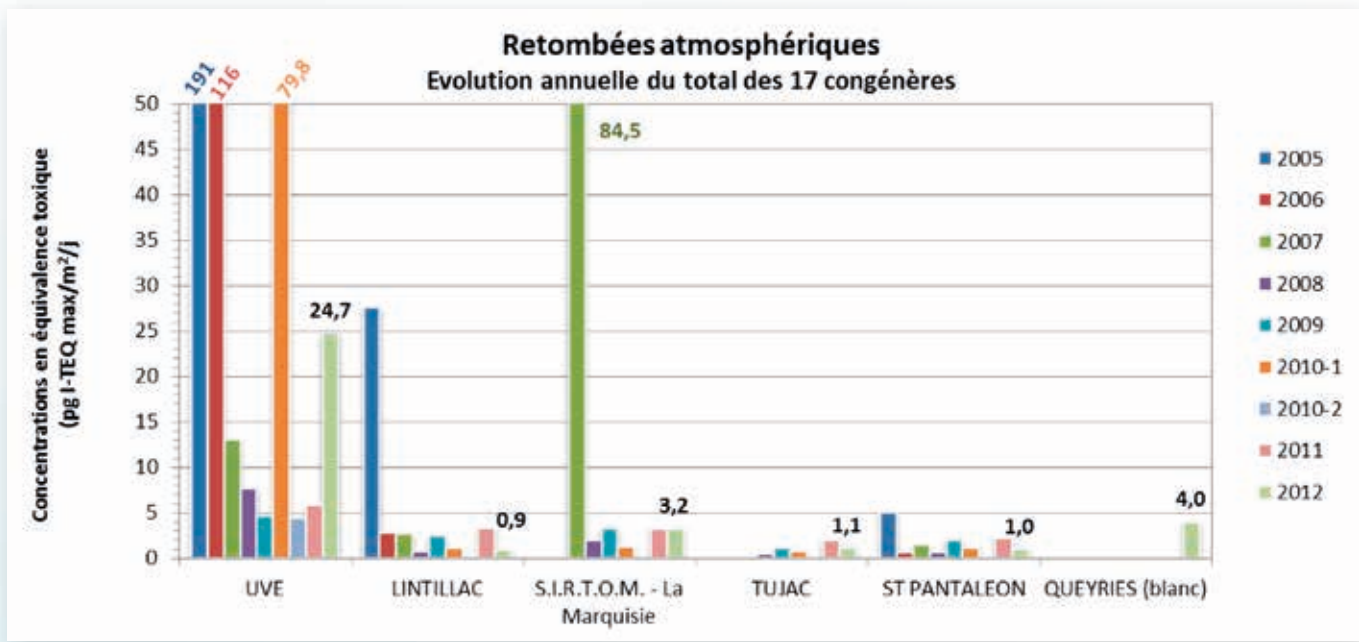


Jauge OWEN utilisée pour la récupération des dioxines, furannes et métaux lourds dans les retombées atmosphériques

En détaillant la répartition des 17 congénères dans les prélèvements réalisés en 2012, la dioxine 2,3,7,8 TCDD, dite dioxine de Seveso (la plus toxique), est en-dessous des limites de quantification pour tous les sites de prélèvement. Le site « UVE » est le plus marqué avec la présence significative de plusieurs congénères dioxines comme furannes et plus particulièrement les molécules 2,3,4,7,8 PeCDF et 2,3,4,6,7,8 HxCDF.

Ce dernier élément est à mettre en perspective avec les conditions météorologiques durant la période de mesure qui ont favorisé avec des vents de faible intensité (vitesses inférieures à 3m/s) l'accumulation des polluants à proximité du lieu d'émission.





Sur le site « UVE », l'analyse de l'évolution annuelle du total des 17 congénères recherchés montre que le cumul en équivalence toxique des dioxines / furannes pour 2012 est plus élevé que celui obtenu en 2011, passant de 5,8 à 24,7 I-TEQ max pg/m²/j. Ce site présente le résultat le plus important, les autres sites de mesure restant dans les mêmes ordres de grandeur que les années précédentes.

Concernant les métaux lourds, les analyses dans les prélèvements réalisés sur tous les sites de mesure montrent des concentrations relativement faibles, voire pour bien en-dessous des seuils de quantification analytique.

> Mesures dans le lait

Un échantillon de lait provenant d'une exploitation dont une partie des parcelles servant de fourrage se trouvant à proximité de l'usine est prélevé annuellement.

Seuil règlementaire au 1 ^{er} janvier 2012	Année 2009	Année 2010	Année 2011	Année 2012
Concentrations en équivalence toxique I-TEQ max OMS pg/g de MG				
1,75	0,26	0,31	0,29	0,51

Dans le lait de vache, seuls les résultats maximalisés en équivalent toxique sont pris en compte car ils sont ainsi comparables à la réglementation. Suivant le niveau d'intervention défini par la recommandation de la commission européenne n°2011/516/UE du 23 août 2011 prenant effet le 1^{er} janvier 2012, les produits laitiers dont la concentration en dioxines et furannes dépasse 1,75 I-TEQ max OMS pg/g de matière grasse doivent être retirés de la consommation.



À titre de comparaison, les analyses effectuées sur un échantillon de lait d'une marque de grande distribution fournissent un résultat de 0,46 I TEQ_{WHO} pg/g de MG maximum mesuré.

> Mesures dans les végétaux

La toxicité des dioxines, notamment via la chaîne alimentaire a amené l'OMS, le 3 juin 1998, à recommander une DJA (Dose Journalière Admissible) pour l'homme de 1 à 4 pg ITEQ/kg de poids corporel. En juin 2001, le comité expert de l'OMS a spécifié la valeur de 70 pg par Kg de poids corporel et par mois.



La Commission des Communautés Européennes a également publié une recommandation en date du 23 août 2011 (2011/516/UE) sur la réduction de la présence de dioxines et de PCB dans les aliments pour animaux et les denrées alimentaires. Dans le cadre de cette dernière, un niveau d'intervention concernant les teneurs en dioxines et furannes retrouvées dans les fruits, légumes et céréales est défini à 0,3 I-TEQ OMS max pg/g de produit. Ainsi pour tout résultat au-delà de cette valeur, il est recommandé de prendre des mesures d'identification de la source, puis de réduction des émissions.

Le site d'implantation des choux « exposés » se situe à une centaine de mètres au nord-est de l'UVE de Saint Pantaléon de Larche, en accord avec les études initiales réalisées sur la dispersion des polluants et les retombées de panache.

Parallèlement, un chou témoin a été laissé sous serre afin de fournir une estimation des concentrations en dioxines hors influence de l'incinérateur.

Total dioxines + furannes (I-TEQ OMS pg/g de matière fraîche)	UVE ST PANTALEON DE LARCHE	TEMOIN
Minimum	0,005	0,000
Moyen	0,028	0,030
Maximum	0,052	0,060

Les analyses de PCDD/Fs ont été réalisées selon la norme EPA 1613 par HRGC/HRMS.

Avec un total en dioxines et furannes de 0,052 I-TEQ OMS max pg/g de matière fraîche, la recommandation de la CCE n'est pas dépassée sur le site de Saint Pantaléon de Larche.

Il est à noter que les valeurs obtenues sur le site « exposé » sont inférieures à celles obtenues sur le site témoin, dû pour partie au faible ordre de grandeur des résultats de mesures.



7. LES PROJETS 2013 ET LES PERSPECTIVES

7.1. Les projets 2013

En 2013, des investissements vont être réalisés afin d'optimiser la valorisation environnementale et économique des déchets sur le territoire :

- Le lancement des travaux pour la construction du centre de transfert de Naves en partenariat avec TULLE AGGLO, dont la mise en service est prévue fin 2014. Il correspond aux besoins de transfert des nouveaux flux issus de la collecte en porte à porte des emballages.

- Le lancement du projet de réhabilitation du centre de tri d'Argentat pour une mise en service au 1er semestre 2014, permettra de trier les flux de collecte sélective en augmentant sa capacité autour de 3000 t /an.

- La mise en place d'un préleveur en continu de dioxines / furannes à les Unités de Valorisation Énergétique.

- L'amélioration des performances de l'Unité de Valorisation Énergétique de Saint Pantaléon de Larche par :

- > l'installation d'une turbine de production électrique ;
- > l'optimisation de la fourniture de vapeur à BLEDINA ;
- > les études de projets d'utilisation de l'énergie fatale en réseau de chaleur, pour chauffage ou production légumière sous serres chauffées.

- La construction d'une plateforme de stockage des mâchefers sur l'Unité de Valorisation Énergétique de Rosiers d'Égletons.

- La mise en exploitation de ruches destinées à favoriser la biodiversité et à réaliser le suivi environnemental des Unités de Valorisation Énergétique du SYTTOM 19 à partir du miel produit, en partenariat avec l'association l'Abeille Corrézienne.

Schématisation de la valorisation énergétique



7.2 Les perspectives

Les perspectives du SYTTOM 19 s'orientent en priorité sur la protection des éléments essentiels à la vie : l'air, l'eau et la terre. Pour ce faire, le syndicat s'engage sur des axes forts :

> L'environnement une priorité

- Diminuer les rejets aqueux avec une volonté de tendre vers le zéro rejet
- S'engager pour l'abaissement des rejets atmosphériques avec l'utilisation des meilleures techniques disponibles (DeNox < à 80mg/Nm³)
- Valoriser au mieux l'énergie et les sous-produits de l'incinération.

> Évoluer pour valoriser plus

- Développement de la valorisation des mâchefers
- Développement de la vente de chaleur et d'énergie
- Accompagnement des collectivités pour valoriser au mieux les produits issus de la collecte sélective.

> Maintenir un prix stable et uniforme

Le SYTTOM 19 pratique un tarif unique de transport et de traitement quelque-soit la situation de la collectivité adhérente.

Depuis 2007, le coût des prestations du SYTTOM 19 n'a pas augmenté, seule la répercussion des taxes imposées aux filières de traitement des déchets a impacté les tarifs du syndicat établi à 109 € TTC/t pour 2013.

> Conserver et optimiser les installations de traitement en place



Les Unités de Valorisation Énergétique et le centre de tri d'Argentat sont des installations permettant de gérer une activité et de l'emploi.

Ces équipements de traitement et de transfert des déchets doivent être utilisés à leur capacité nominale pour garantir les conditions économiques et environnementales optimales. C'est pour cela que la coopération avec les départements voisins (Lot et Cantal) doit être renforcée. Économiquement, il n'est pas envisageable actuellement d'endetter lourdement nos départements alors que par la forme de coopération interdépartementale nos installations peuvent accueillir les déchets des départements voisins dans les limites de transports raisonnés.

Cette position s'inscrit dans les réformes de l'intercommunalité et de la prise en compte des bassins de vie.





Syttom 19

Le Chadelbos - 19600 Saint-Pantaléon-de-Larche

Tél : 05 55 22 61 30 - Fax : 05 55 22 64 10

Email : syttom19@syttom19.fr

www.syttom19.fr